

2024-2025

CAHIER DE L'ÉTUDIANT[E]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue



ROUYN-NORANDA

221.A0

TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE

Ce cahier de programme de l'étudiant(e) ainsi que les plans de cours sont des documents officiels. Il est important de les consulter tout au long de vos études et de les conserver pour s'y référer ultérieurement. Ces documents sont essentiels pour témoigner de la formation que vous avez reçue, notamment si vous changez de programme ou de cégep.

Ce document s'adresse à :

Étudiant(e)s du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
inscrits au programme d'études *Technologie de l'architecture*.

Ce document a été réalisé par :

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Téléphone : 819 762-0931
Sans frais : 1 866 234-3728
Télécopieur : 819 762-2071

Site Web : www.cegepat.qc.ca

Document réalisé :

Direction des études
2024-06-25

Mise à jour :

Direction des études
2024-10-25

Table des matières

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES	4
VISÉES DE LA FORMATION COLLÉGIALE	4
COMPÉTENCES COMMUNES DE LA FORMATION COLLÉGIALE	4
LA FORMATION GÉNÉRALE	5
LA FINALITÉ DU PROGRAMME	11
CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME	12
LE PROFIL DE LA PERSONNE DIPLÔMÉE	13
LA GRILLE DE COURS DU PROGRAMME	14
LE LOGIGRAMME DES COURS	16
LA FORMATION SPÉCIFIQUE EN TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE	17
CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME.....	23
L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP).....	23
ANNEXE I	24
TABLE DE CORRESPONDANCE EN FORMATION GÉNÉRALE.....	24
ANNEXE II	26
TABLE DE CORRESPONDANCE EN FORMATION SPÉCIFIQUE	26

Bienvenue en Technologie de l'architecture au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Le programme de *Technologie de l'architecture* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est un programme d'études préuniversitaire qui mène à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) en Technologie de l'architecture. Comme tout programme d'études collégiales, il est constitué d'une partie de formation générale et d'une partie de formation spécifique. La formation générale comprend des cours de français, de philosophie, d'anglais et d'éducation physique ainsi que des cours complémentaires, partagés par les étudiant(e)s de tous les programmes. La formation spécifique comprend l'ensemble des cours propres à votre programme.

Ce cahier décrit le programme d'études dans lequel vous vous engagez. Il en présente les buts et en décrit les cours. Des tableaux — grille de cours, suivi de l'atteinte des compétences — et un logigramme vous permettent de comprendre comment votre programme d'études est organisé.

Conservez ce cahier, il vous sera utile tout au long de vos études.

Aux nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants,

Vous entamez maintenant un parcours où créativité et technologie s'allient pour permettre de matérialiser votre imaginaire. Pour votre département, chaque projet est une opportunité de repousser les limites du cadre bâti et d'apporter votre contribution unique au monde qui nous entoure.

Votre formation couvrira des aspects essentiels, allant des bases de la construction jusqu'aux dernières avancées technologiques durables. Vous apprendrez non seulement à maîtriser les outils de représentation et de modélisation architecturale, mais aussi à cultiver votre esprit créatif vous permettant de concevoir des bâtiments fonctionnels et adaptés.

Au-delà des compétences techniques, vous développerez une écoute analytique ainsi qu'un sens de l'observation infallible, tous deux essentiels afin d'identifier et répondre aux besoins de vos projets par des interventions architecturales innovantes. Cette aptitude critique vous sera indispensable pour évaluer les designs et solutions techniques, tout en communiquant vos idées et concepts de manière persuasive. Vous serez parfaitement équipé pour mener à bien des projets avec assurance et devenir un acteur clé dans le développement de projets architecturaux significatifs, combinant innovation, durabilité et impact social.

Bienvenue dans le futur de l'architecture, où ensemble, nous construirons les espaces de demain.

L'équipe d'enseignant(e)s de Technologie de l'architecture

Les programmes d'études collégiales¹

L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales, soit :

- Former l'étudiant(e) à vivre en société de façon responsable;
- Amener l'étudiant(e) à intégrer les acquis de la culture;
- Amener l'étudiant(e) à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'étudiant(e) à la vie personnelle et professionnelle.

- Résoudre des problèmes;
- Exercer sa créativité;
- S'adapter à des situations nouvelles;
- Exercer son sens des responsabilités;
- Communiquer.

¹ Extrait du devis ministériel : Composantes de la formation générale (2017) Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La formation générale

Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme d'études sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes d'études.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- Pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - Faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions;
 - Faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique;
 - Adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir;
 - Poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif;
 - Assumer ses responsabilités sociales.
- Pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - Reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive;
 - Reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie;
 - Analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents;
 - Apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents.
- Pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - Améliorer sa communication dans la langue seconde;
 - Maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation;
 - Parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'étudiant(e) qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- Sur le plan des connaissances :
 - Des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires;
 - Des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte;
 - Des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
 - De certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication;
 - De l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel.
- Sur le plan des habiletés :
 - De sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique;
 - De son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte;
 - De sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;
 - De sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité.
- Sur le plan des attitudes :
 - De sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir;
 - De sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages;
 - De son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires;
 - De sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde;
 - De son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle;
 - De son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'étudiant(e) qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- Sur le plan des connaissances :
 - Des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes;
 - Des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux;

- Des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique;
- Des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance;
- Des outils méthodologiques.
- Sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - Au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées;
 - À la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables;
 - À l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
 - À l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles;
 - À la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique;
 - Au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser;
 - À la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit;
 - À l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue;
 - À un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action.
- Sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - De la raison et du dialogue pour apprécier toute question;
 - De la réflexion critique;
 - De l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée;
 - De l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains;
 - Des idées et de leur histoire;
 - De l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel;
 - De la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
 - De l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions;
 - De la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'étudiant(e) qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- Sur le plan des connaissances :
 - Du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail;
 - De différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail;
 - De la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
 - De différentes sources de référence fiables rédigées en anglais;
 - Des éléments de la culture du monde anglophone.
- Sur le plan des habiletés :
 - De sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche;
 - De sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
 - De sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise;
 - De sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
 - De sa capacité d'accéder à la culture anglophone;
 - De sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale.
- Sur le plan des attitudes :
 - De sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études;
 - De son ouverture à différents aspects de la culture anglophone;
 - De son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources;
 - De son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'étudiant(e) qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- Sur le plan des connaissances :
 - Des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives;
 - Des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé;

- Des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé;
 - Des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives;
 - Des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique.
- Sur le plan des habiletés :
 - De sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins;
 - De sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements;
 - De sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante;
 - De sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps.
 - De sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques;
 - De sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques;
 - De sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif;
 - De sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques;
 - De sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée.
 - Sur le plan des attitudes :
 - De sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique;
 - De sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique;
 - De sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager;
 - De sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération;
 - De son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives;
 - Du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives;
 - De son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;

- De son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance;
- De son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

La formation complémentaire permet à l'étudiant(e) de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme d'études. Elle comprend deux cours au choix de l'étudiant(e) parmi six domaines :

- Sciences humaines
- Culture scientifique et technologique
- Langue moderne
- Langage mathématique et informatique
- Art et esthétique
- Problématiques contemporaines

La finalité du programme

Le programme Technologie de l'architecture vise à former des technologues capables d'exercer leur profession dans des bureaux d'architectes ou de technologues, des firmes de génie, des entreprises de construction et des organismes gouvernementaux.

Ces personnes contribuent à la réalisation d'un projet d'architecture ou le réalisent et ce, dans les limites de la Loi sur les architectes, de la Loi sur les ingénieurs, de la Loi concernant la sécurité dans les édifices publics et du Code des professions. Ainsi, elles peuvent produire des dessins et du matériel de promotion, concevoir des détails de construction, rédiger le cahier des charges, estimer le coût des travaux, coordonner des travaux de construction, constater l'état d'un bâtiment, vérifier la conformité d'un bâtiment aux lois, aux normes et au Code de construction et contribuer à la qualité du patrimoine architectural. L'importance et la fréquence des tâches varient en fonction des entreprises et du type de travail : salarié ou autonome.

Dans l'exercice de leur fonction, ces personnes doivent effectuer des recherches d'information, s'assurer de la concordance des documents de projets, communiquer régulièrement avec leurs partenaires et prendre des décisions.

La composante de formation spécifique du programme Technologie de l'architecture vise à :

- Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associés à une profession;
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.).
- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :
 - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie;
 - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleur ou travailleuse.
- Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
 - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail;
 - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées;
 - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise;
 - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence.
- Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :
 - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements;
 - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes et qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au niveau des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le programme *Technologie de l'architecture*, les intentions éducatives en formation spécifique sont:

- Développer le sens des responsabilités;
- Développer le sens de l'observation;
- Développer le souci de la précision;
- Développer la capacité de travailler en équipe.

Conditions d'admission au programme

Pour être admis dans le programme *Technologie de l'architecture*, vous devez respecter les conditions particulières d'admission suivantes :

- TS 4e ou SN 4e
Mathématique, séquence Technico-sciences (064426) ou séquence Sciences naturelles (065426) de la 4e secondaire
- ST 4e ou ATS 4e
Science et technologie (055444) ou Applications technologiques et scientifiques (057416) de la 4e secondaire

La personne diplômée en **Technologie de l'architecture** est prête à évoluer comme technologue en architecture dans une variété de milieux :

BUREAUX D'ARCHITECTES
BUREAUX D'ARCHITECTES PAYSAGISTES
ENTREPRISES D'ESTIMATION ET D'ÉVALUATION
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES
BUREAUX D'INGÉNIEURS
BUREAUX DE DESIGN D'INTÉRIEUR ET DE DESSIN
ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION ET SOUS-TRAITANTS
FOURNISSEURS ET FABRICANTS

Sa formation diversifiée et sensible au développement régional lui permet de faire valoir son sens de l'observation, son initiative, sa créativité, ses aptitudes de communication et sa capacité de prise de décisions. Un cadre de raisonnement éthique l'invite à une conduite exemplaire envers soi-même, autrui et l'environnement. Elle peut agilement, dans le respect des lois, normes et codes en vigueur, exercer une variété de tâches:

Produire des **dessins** et du **matériel de présentation**
Effectuer des **dessins d'exécution** et **concevoir des détails de construction**
Constater l'état d'un **bâtiment** et **en vérifier la conformité**
Produire le **cahier des charges d'un projet** et **estimer les coûts de construction**
Coordonner des **travaux de construction** et **effectuer des activités de gestion**

La formation vécue, centrée sur les exigences contemporaines lui procure les outils et les habiletés nécessaires pour réussir professionnellement dans le secteur de l'architecture et s'épanouir comme membre actif et responsable dans la vie citoyenne. Désirant apporter une contribution significative et durable à son environnement, elle peut investir avec passion ses compétences pour la construction et le design. Ainsi la personne diplômée qui aspire au poste de technologue en architecture sera en mesure de :

VISUALISER des **concepts architecturaux en trois dimensions** pour mieux comprendre et **présenter les projets**.
ANALYSER les **défis techniques d'un projet** pour identifier et résoudre les **problèmes structurels et fonctionnels**.
ORGANISER efficacement les tâches et les ressources pour mener à bien les **projets**.
CULTIVER une **ouverture d'esprit et un jugement équilibré**, favorables à une **amélioration continue**.
DÉMONSTRER de la **curiosité** et une **adaptabilité** face aux **innovations technologiques**.
COMMUNIQUER de manière fluide en **français**, assurant une expression claire des **idées et des concepts**.
INTERAGIR en utilisant l'**anglais** dans les situations courantes.
MANIFESTER une **pensée rationnelle et critique** pour évaluer les **propositions de design** et les **solutions techniques**.

La grille de cours du programme

221.A0 Technologie de l'architecture (ATE) (Rouyn-Noranda)

1^{re} session

		Pondération			Unités	Préalables et (corequis) ¹
		T	L	P		
109-101-MQ	Activité physique et santé	1	1	1	1	
601-101-MQ	Écriture et littérature	2	2	3	2 1/3	
201-A13-AT	Mathématique appliquée à l'architecture I	2	3	2	2 1/3	
203-A13-AT	Physique appliquée à l'architecture I	2	1	1	1 1/3	
221-A10-AT	Introduction à la profession	2	1	1	1 1/3	
221-A11-AT	Initiation à la construction	1	2	1	1 1/3	
221-A12-AT	Représentation architecturale	2	2	3	2 1/3	
221-A13-AT	Croquis architectural	2	2	2	2	
221-A14-AT	Santé et sécurité sur les chantiers	2	1	0	1	
Heures de travail par semaine: 45		16	15	14	15	

2^e session

109-102-MQ	Activité physique et efficacité	0	2	1	1	
601-102-MQ	Littérature et imaginaire	3	1	3	2 1/3	601-101-MQ
201-A23-AT	Mathématique appliquée à l'architecture II	2	2	1	1 2/3	201-A13-AT
203-A23-AT	Physique appliquée à l'architecture II	2	2	1	1 2/3	203-A13-AT
221-A20-AT	Modélisation architecturale	1	2	1	1 1/3	221-A12-AT et (221-A22-AT)
221-A21-AT	Construction I	2	2	2	2	221-A11-AT
221-A22-AT	Projet à ossature de bois I	2	3	2	2 1/3	221-A12-AT et (221-A20-AT)
221-A23-AT	Évolution des caractéristiques architecturales	2	1	1	1 1/3	
221-A24-AT	Systèmes résidentiels	2	2	1	1 2/3	
Heures de travail par semaine: 46		16	17	13	15 1/3	

3^e session

340-101-MQ	Philosophie et rationalité	3	1	3	2 1/3	
601-103-MQ	Littérature québécoise	3	1	4	2 2/3	601-102-MQ
601-888-02	Épreuve uniforme de français					
604-10x-MQ	Langue anglaise I	2	1	3	2	
203-A33-AT	Statique et résistance des matériaux	2	1	1	1 1/3	201-A23-AT, 203-A23-AT
221-A30-AT	Outils numériques en architecture	1	2	1	1 1/3	
221-A31-AT	Construction II	2	2	2	2	221-A21-AT, 221-A24-AT
221-A32-AT	Projet à ossature de bois II	2	3	2	2 1/3	221-A22-AT, 221-A20-AT
221-A33-AT	Relevé et inspection	2	2	1	1 2/3	
Heures de travail par semaine : 47		17	13	17	15 2/3	

4^e session

109-103-MQ	Activité physique et autonomie	1	1	1	1	109-101-MQ, 109-102-MQ
340-102-MQ	L'être humain	3	0	3	2	340-101-MQ
601-AAx-AT	Communication	2	2	2	2	601-103-MQ
604-A0x-AT	Langue anglaise II	2	1	3	2	604-10x-MQ
221-A40-AT	Conception de projet	1	3	1	1 2/3	
221-A41-AT	Construction III	2	2	1	1 2/3	
221-A42-AT	Projet de structure d'acier	1	3	1	1 2/3	221-A32-AT
221-A43-AT	Codes et règlements appliqués	2	1	1	1 1/3	
221-A44-AT	Systèmes structuraux	2	2	1	1 2/3	
Heures de travail par semaine : 45		16	15	14	15	

5^e session

		Pondération			Unités	Préalables et (corequis) ¹	
		T	L	P			
340-AAP-AT	Éthique et politique	3	0	3	2	340-102-MQ	
com-001-xx	Cours complémentaire	3	0	3	2		
221-A50-AT	Architecture durable et innovations	2	2	2	2		
221-A51-AT	Construction IV	2	3	2	2 1/3		221-A41-AT
221-A52-AT	Projet à structure de béton	1	3	2	2		221-A42-AT
221-A53-AT	Rénovation de bâtiment	1	3	2	2		221-A43-AT
221-A54-AT	Communication visuelle en architecture	2	2	2	2		
221-A55-AT	Gestion de projet	2	1	1	1 1/3		
Heures de travail par semaine :		47	16	14	17	15 2/3	

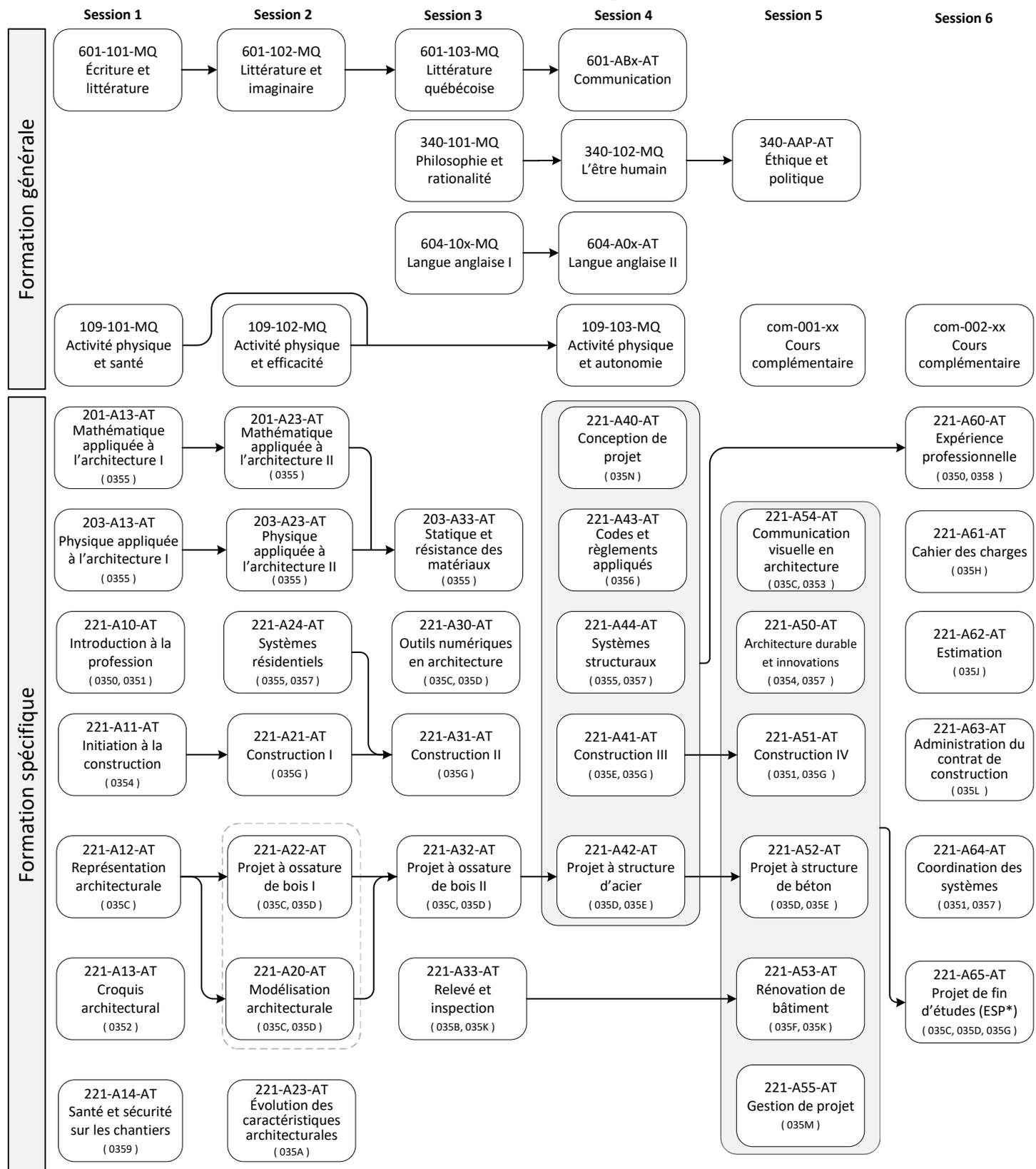
6^e session

com-002-xx	Cours complémentaire	3	0	3	2	221-A40-AT, 221-A41-AT, 221-A42-AT, 221-A43-AT, 221-A44-AT
221-A60-AT	Expérience professionnelle	1	4	3	2 2/3	
221-A61-AT	Cahier des charges	2	1	1	1 1/3	
221-A62-AT	Estimation	2	1	1	1 1/3	
221-A63-AT	Administration du contrat de construction	2	1	1	1 1/3	
221-A64-AT	Coordination des systèmes	2	1	1	1 1/3	
221-A65-AT	Projet de fin d'études (ESP) ²	1	8	6	5	221-A50-AT, 221-A51-AT, 221-A52-AT, 221-A53-AT, 221-A54-AT, 221-A55-AT
Heures de travail par semaine :		45	13	16	16	15

¹ Un cours préalable doit être réussi pour l'inscription au cours indiqué. Des cours corequis doivent être suivis lors d'une même session. Dans le cas d'un cheminement personnalisé, il est souhaitable que le cours 221-A20-AT soit fait avant 221-A22-AT.

² Pour être admissible à l'ESP, l'étudiant doit avoir au maximum huit unités manquantes provenant de cours de disciplines différentes (maximum d'un cours manquant dans chaque discipline), pour compléter son programme d'études après la session de passation de l'ESP.

Logigramme des cours 221.A0 - Technologie de l'architecture



Légende

- * Admission selon cadre institutionnel de l'ÉSP et PIEA
- : Préalable
- () : Cours corequis

La formation spécifique en Technologie de l'architecture

Première session

201-A13-AT – Mathématique appliquée à l'architecture I

Dans ce premier cours de mathématiques nous utilisons des notions de mathématiques courantes dans le domaine du bâtiment et de l'architecture. La personne inscrite s'initie aux notions d'échelles, de conversions d'unités, de résolution d'équations, de trigonométrie et de géométrie en 2D, en plus de se familiariser à l'utilisation de vecteurs et de géométrie vectorielle.

203-A13-AT- Physique appliquée à l'architecture I

La personne inscrite effectue des calculs de base nécessaires à l'évaluation de certains systèmes faisant partie d'un bâtiment. Elle applique les concepts de physique élémentaire impliqués dans les systèmes de plomberie, de chauffage, de ventilation, d'isolation thermique, d'électricité domestique et d'éclairage. Plus spécifiquement, elle s'initie à résoudre des problèmes de fluides au repos, de fluides en mouvement, de dilatation thermique, de transfert de chaleur, de circuits et dispositifs électriques, de sources lumineuses et de photométrie.

221-A10-AT – Introduction à la profession

La personne inscrite analyse la fonction de travail de technologue en architecture pour acquérir une connaissance claire des milieux de travail et des diverses tâches possibles. Elle examine l'interaction avec divers collaborateurs de l'industrie du bâtiment et explore les lois, normes et règlements qui balisent la profession. Elle se positionne par rapport aux qualités et compétences recherchées pour contribuer efficacement à un projet d'architecture. Par l'examen du parcours académique qui lui permettra de développer le profil attendu, elle fait le parallèle entre les attitudes et habiletés méthodologiques favorisant la réussite du programme et les qualités et compétences recherchées dans la profession. Cette exploration du métier se réalise dans un contexte actif permettant de s'initier à la terminologie et aux concepts de base, notamment pour la lecture des plans et la reconnaissance des devis en lien avec les différentes étapes d'un projet. Les échelles utilisées sont dans les deux systèmes de mesure, soit le système impérial et le système métrique.

221-A11-AT – Initiation à la construction

La personne inscrite, s'initie aux notions de base en construction, elle développe ainsi une vue d'ensemble des composantes d'un bâtiment. Elle s'initie avec rigueur à une méthode de recherche et d'analyse d'informations techniques ciblées.

221-A12-AT – Représentation architecturale

La personne inscrite s'exerce à la représentation architecturale : vues bidimensionnelles et tridimensionnelles, graphisme et symboles et production de dessins architecturaux préliminaires. Elle utilise des outils technologiques de base pour la production de dessins de petits bâtiments simples. Elle met en œuvre son sens de la précision et de l'observation.

221-A13-AT – Croquis architectural

La personne inscrite découvre les bases du langage graphique et les types de croquis. Elle amorce l'apprentissage de la perspective. Que ce soit par la réalisation de croquis techniques ou de croquis d'observation, elle s'exerce à développer une aisance et une dextérité qui sera utile tout au long de la formation. Elle exerce encore ici son sens de l'observation pour communiquer une intention par le langage graphique.

221-A14-AT – Santé et sécurité sur les chantiers

La personne inscrite apprend à reconnaître et prévenir les dangers liés à la santé et à la sécurité sur un chantier. Elle apprend à respecter et valoriser les règles en vigueur et les normes qui s'appliquent et adopter une conduite vigilante et responsable. Elle utilise adéquatement l'équipement de sécurité. Elle apprend à agir avec calme et méthode dans une situation d'urgence. Des mises en situation pratique et des études de cas lui permettent d'agir efficacement pour la prévention. Elle se sensibilise aux conséquences socio-économique et personnelles liés aux accidents et incidents sur les chantiers.

Deuxième session**201-A23- AT – Mathématique appliquée à l'architecture II**

Dans ce second cours de mathématiques, sont approfondies des notions de fonctions et l'utilisation des différents outils géométriques appliqués à la 3^e dimension. La personne inscrite poursuit l'étude de la trigonométrie et de la géométrie en 2D et en 3D puis utilise les vecteurs. Elle développe sa compréhension des bases des phénomènes périodiques et utilise les fonctions exponentielles dans un contexte lié au bâtiment et à l'architecture.

203-A23-AT- Physique appliquée à l'architecture II

La personne inscrite effectue des calculs de base nécessaires à l'évaluation de l'état d'une structure et de l'acoustique du bâtiment. L'étude de la structure nécessite l'application de notions de statique sur un corps rigide et de résistance des matériaux. Plus spécifiquement, la personne inscrite fait des calculs de forces de réactions d'appuis, de forces internes dans les treillis et de déformations découlant de contraintes simples de tension et de compression. En acoustique, elle est amenée à comprendre les phénomènes sonores et à effectuer des calculs visant deux applications spécifiques : l'acoustique des salles ainsi que l'insonorisation.

221-A20-AT – Modélisation architecturale

La personne inscrite poursuit les apprentissages de la modélisation architecturale par la réalisation de dessins de présentation et d'exécution d'un projet. Outre les notions de documentation, elle s'habilite à la gestion de maquette numérique ainsi qu'à l'aspect collaboratif du logiciel.

221-A21-AT – Construction I

Dans ce deuxième cours du volet « construction », les notions visent les spécificités de la charpente à plateforme. Outre les notions théoriques, la personne inscrite, par le croquis, aborde l'élaboration et la résolution de différents nœuds techniques d'un projet.

221-A22-AT – Projet à ossature de bois I

Les notions vues dans les cours 221-A12-AT *Représentation architecturale* et 221-A10-AT *Introduction à la profession* sont appliquées. Ce cours de projet est le premier de deux visant les bâtiments à ossature de bois. La personne inscrite se concentre sur la production de dessin préliminaire à partir d'esquisses et de dessins d'exécution. Elle réalise un projet à ossature de bois pour usage résidentiel, de complexité moyenne.

221-A23-AT – Évolution des caractéristiques architecturales

La personne découvre les caractéristiques des différents styles et courants architecturaux en portant un regard particulier sur l'architecture locale et vernaculaire. Ces notions servent de base à l'analyse d'œuvres architecturales et permettent le développement d'une pensée critique et analytique de ces ouvrages sous différents aspects.

221-A24-AT – Systèmes résidentiels

La personne inscrite acquiert une vue d'ensemble sur l'ossature de bois à plateforme, sur les systèmes mécaniques résidentiels puis aussi sur l'enveloppe et sa performance. Elle découvre les interactions entre les systèmes d'un bâtiment résidentiel et sa charpente. Elle applique les notions de calcul amorcées dans les cours de mathématique et de physique, entre autres pour le dimensionnement de charpente.

Troisième session**203-A33-AT - Statique et résistance des matériaux**

La personne inscrite s'initie au calcul d'éléments de structure : résistance des poutres et des colonnes, flexion, flambage, dilatation thermique et résistance des joints. Elle s'approprie les propriétés des sections : aire, centroïde, moment d'inertie, rayon de giration et module de section. La deuxième partie du cours poursuit l'étude de la résistance des matériaux. Elle concerne le comportement des poutres sous contraintes, les efforts combinés et la flèche. Sont également vus les contraintes en flexion, l'effort tranchant, le moment fléchissant, les contraintes thermiques, la torsion et les efforts combinés.

221-A30-AT – Outils numériques en architecture

La personne développe son aisance à travailler dans un environnement technologique. Elle s'habilite à utiliser avec efficacité et efficience des logiciels d'usage courant dans la profession. Elle approfondie sa connaissance des fonctionnalités et parfait l'utilisation de ces outils pour optimiser la production de maquettes, de dessins ou autres documents d'architecture. Les compétences développées seront réinvesties dans plusieurs cours du programme dans lesquelles les outils technologiques sont essentiels à de nombreux projets.

221-A31-AT – Construction II

Grâce à ce 3^e du volet « construction » on aborde des situations plus complexes spécifiques à la charpente de bois. Dans le respect des notions théoriques, on exprime par le croquis, l'élaboration de solutions liées aux différents nœuds techniques d'un projet. La mise au propre des détails de construction est réalisée à l'aide d'un logiciel de dessin.

221-A32-AT – Projet à ossature de bois II

Dans ce cours de projet, deuxième visant les bâtiments à ossature de bois, la personne inscrite se concentre sur la production, à partir d'une esquisse partielle, des dessins préliminaires et des dessins d'exécution d'un édifice multi-logements à ossature de bois, implanté en un lieu donné.

Elle utilise les notions de logiciels et de projets acquises dans le cadre des cours 221-A20-AT *Modélisation architecturale* et 221-A22-AT *Projet à ossature de bois I* qui sont réinvesties et approfondies.

221-A33-AT – Relevé et inspection

La personne applique les notions techniques, procédurales et stratégiques appropriées aux tâches d'inspection visuelle, de prise de mesures, de croquis et de prise de notes de mêmes qu'analyse des caractéristiques architecturales et des techniques de construction. Elle apprend les techniques de relevés de bâtiment et l'examen des systèmes et caractéristiques de bâtiment. S'appuyant sur les notions de construction à ossature de bois déjà acquises, elle relève les indices de défaillance d'un bâtiment afin d'en expliquer les causes probables. Ces apprentissages se poursuivent dans le cours 221-A53-AT *Rénovation de bâtiment*.

Quatrième session

221-A40-AT – Conception de projet

La personne inscrite décortique les aspects d'un projet en expérimentant toutes les étapes du processus; allant de la réception du mandat jusqu'à la production des dessins de présentation. La personne est menée à le faire dans le respect des normes de conception, en faisant preuve de professionnalisme et en mettant à profit son sens des responsabilités et sa créativité. Les notions acquises dans les cours précédents de croquis, de logiciels et de projet sont réinvesties.

221-A41-AT – Construction III

On poursuit l'apprentissage de la construction en s'attardant aux bâtiments à structure d'acier. Outre les notions théoriques, on élabore par le croquis, des solutions liées aux différents nœuds techniques d'un projet. On procède à la mise au propre des détails de construction à l'aide d'un logiciel de dessin. On s'assure aussi de la concordance des documents du projet.

221-A42-AT – Projet de structure d'acier

On se concentre ici à la réalisation de projet de bâtiments à structure d'acier. La personne sera amenée à produire, à partir des dessins préliminaires, les dessins d'exécution d'un édifice commercial ou institutionnel. On veille dans ce projet à la coordination avec les documents des autres disciplines. Il s'agit du premier cours où le Système International (SI) est utilisé.

Les notions de logiciels et de projet acquises dans le cadre des cours 221-A20-AT *Modélisation architecturale* et 221-A32-AT *Projet à ossature de bois II* sont réinvesties et approfondies. Les activités d'apprentissage proposées, impliquent des liens cohérents et références avec le cours 221-A41-AT *Construction III* placé à la même session.

221-A43-AT – Codes et règlements appliqués

À l'aide des différents codes, lois, normes et règlements applicables, la personne développe une démarche structurée d'analyse règlementaire d'un projet, en continuité avec les aspects règlementaires et légaux abordés dans les différents cours depuis le début du programme.

La personne inscrite vérifie la conformité d'un projet en cours de conception avec les exigences du Code de Construction du Québec en vigueur et applique ces exigences à la conception et aux dessins d'un projet d'architecture. Elle tient compte également des exigences réglementaires municipales.

La personne repère les parties applicables du Code à un projet. Elle communique un avis clair avec des recommandations pertinentes qui permettent d'appliquer les exigences en matière de protection contre les incendies, de moyens d'évacuation, de salubrité et de conception sans obstacle.

221-A44-AT – Systèmes structuraux

Poursuivant les notions de structure à ossature de bois entamées en 2^e et 3^e session, la personne étudiante acquiert une vue d'ensemble des différents systèmes structuraux. Par l'analyse plus approfondie de ces systèmes, elle développe la capacité de proposer différentes solutions structurales relatives à un bâtiment en fonction de ses caractéristiques, de sa compatibilité et de ses interactions avec les autres systèmes. Elle applique des notions de mathématiques, de physique et de résistance des matériaux afin d'effectuer le dimensionnement de composantes structurales. Elle émet également un avis clair sur l'incidence de ces composantes sur les systèmes mécaniques d'un projet.

Cinquième session

221-A50-AT – Architecture durable et innovations

On effectue une recherche d'informations techniques et pousse les connaissances des systèmes de bâtiment dans un contexte de développement durable. On y réinvestit des notions de cours précédents traitant de structure, de conception, de construction et de projet tout en abordant de nouvelles connaissances portant sur l'innovation et l'architecture durable.

221-A51-AT – Construction IV

On poursuit l'apprentissage de la construction en s'attardant aux bâtiments à structure de béton mais sans s'y limiter. Outre les notions théoriques, on effectue en croquis, l'élaboration de solutions liées aux différents nœuds techniques d'un projet en anticipant la portée des travaux. La mise au propre des détails de construction est ensuite réalisée à l'aide d'un logiciel de dessin.

221-A52-AT – Projet à structure de béton

On se centre principalement ici sur les bâtiments à structure de béton, en réalisant des dessins d'exécution d'un édifice commercial ou institutionnel à partir des dessins préliminaires en veillant à la coordination avec les documents des autres disciplines. Des liens sont privilégiés entre ce cours et le cours 221-A51-AT *Construction IV* tels que l'adéquation des compositions, du type de toiture, des murs rideaux et des panneaux de béton préfabriqués. Les notions de logiciels et de projet précédemment abordées dans le programme sont également réinvesties et approfondies.

221-A53-AT – Rénovation de bâtiment

On explore et propose des solutions aux problèmes liés au vieillissement, aux modifications et aux vices de construction de divers bâtiments. Cette étape est précédée d'une démarche diagnostique permettant d'établir les possibilités d'intervention. Les notions des cours 221-A21-AT *Construction I*, 221-A31-AT *Construction II* et 221-A33-AT *Relevé et inspection* y sont réinvesties.

221-A54-AT – Communication visuelle en architecture

On expérimente les différents aspects des modes de communication visuels utilisés en architecture, de la réception d'un mandat jusqu'à la production de divers documents et matériel de présentation. On procède aussi de la réalisation de rendus, à la retouche photographique et applique les règles de mise en page. Les compétences d'utilisation de logiciels, d'élaboration de projet et de conception acquises dans les cours précédents sont réinvesties.

221-A55-AT – Gestion de projet

On procède à la planification d'un projet d'architecture : échancier, planification des ressources humaines et financières, production des documents contractuels, détermination des honoraires, supervision du travail et suivi du dossier. On situe, à travers les différentes tâches à accomplir dans le processus de réalisation d'un projet en phase de conception, le rôle des technologues dans la gestion du projet.

Sixième session

221-A60-AT – Expérience professionnelle

Par observation et expérimentation directe, la personne prochainement diplômée, mobilise les compétences développées tout au long du programme pour collaborer à un projet et accomplir sous supervision, certaines tâches relatives à l'exercice de la profession. Elle a l'occasion d'interagir avec des partenaires de l'industrie. Elle applique les principes d'une communication efficace et adopte une attitude positive et propice au dialogue face

aux situations qui se présentent à elle. Une pratique réflexive permettra de faire un bilan de parcours, amenant à préciser le champ de pratique souhaité et de situer ses habiletés, défis et moyens pour évoluer professionnellement.

221-A61-AT – Cahier des charges

On y accomplit la préparation et l'analyse requises en amont de la rédaction d'un devis, l'adaptation des sections de devis ainsi que l'assemblage d'un cahier des charges. Les situations d'apprentissage sont contextualisées selon des projets similaires abordés durant le programme.

221-A62-AT – Estimation

On applique différentes méthodes d'estimation des coûts de construction d'un bâtiment selon les étapes d'avancement d'un projet. On intègre l'ensemble des notions de construction acquises depuis le cours 221-A21-AT *Construction I* jusqu'au cours 221-A51-AT *Construction IV* nécessaires au calcul de l'estimation d'un projet d'architecture.

221-A63-AT – Administration du contrat de construction

La personne inscrite s'habilite à la coordination de travaux de construction. Elle expérimente les tâches de gestion et applique des procédures d'administration d'un contrat de construction. En considération des règles d'éthique professionnelle, de l'attribution du contrat de construction jusqu'à la mise en service du bâtiment, elle met à profit son sens de l'organisation en ayant une compréhension claire du projet et des enjeux. Elle intègre les notions lui permettant d'organiser les travaux, inspecter les travaux sur le terrain, assurer un suivi et participer aux réunions de chantier.

221-A64-AT – Coordination des systèmes

Par l'interprétation des différents documents du projet, la personne inscrite procède à une analyse rigoureuse des systèmes mécaniques d'un bâtiment : ventilation, chauffage, climatisation, électricité, plomberie et protection contre les incendies par gicleurs. La compréhension de ces systèmes lui permet d'assurer la cohérence entre ces composantes et celles des autres disciplines œuvrant sur le projet. Elle identifie rapidement les conflits de construction potentiels et assure une coordination efficace auprès des autres professionnels.

221-A65-AT – Projet de fin d'études (ESP)

Ce dernier cours de projet est porteur de l'épreuve synthèse de programme. La personne bientôt diplômée, mène de manière autonome un projet d'architecture, de la réception d'un mandat à la réalisation d'un dossier définitif, en incluant l'élaboration de solutions liées à différents nœuds techniques du projet et à la mise au propre de détails de construction.

En plus des trois compétences principales, la personne puise dans son bagage de notions, de savoir-faire et de qualités d'agir attendues dans le monde professionnel et dans la vie en société. Son expérience acquise tout au long du programme de formation sert maintenant la prise en charge de projets qui lui permet de réaliser de manière cohérente diverses tâches associées au projet : utilisation du croquis, conception, structure d'un projet, concordance des documents, validation et communication graphique. Les habiletés technologiques sont implicitement intégrées et démontrées.

À la fin de la session, une exposition permet de présenter une synthèse des projets.

Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC), vous devez remplir trois conditions :

- Atteindre l'ensemble des objectifs et standards du programme en réussissant les cours du programme;
- Réussir l'épreuve uniforme de français (EUF);
- Réussir l'épreuve synthèse de programme (ESP) propre à votre programme d'études.

L'épreuve synthèse de programme (ESP)

Les étudiant(e)s inscrits à un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales sont soumis à une épreuve synthèse propre à leur programme pour obtenir leur diplôme. Tous les étudiant(e)s qui, à une session donnée, sont en voie de terminer leur programme d'études sont admissibles à l'ESP.

Cette épreuve doit attester :

- la capacité de chaque étudiant(e) d'utiliser de façon autonome les compétences développées, de faire face à des situations complexes, de résoudre des problèmes et de réaliser des tâches dans des contextes variés;
- l'atteinte des seuils établis selon les standards prescrits pour les compétences développées par le programme d'études;
- l'intégration des apprentissages essentiels du programme exprimés dans le profil du diplômé².

L'épreuve synthèse de programme est intégrée au cours 221-A65-AT *Projet de fin d'études*. La réussite de ce cours atteste de la réussite de l'ESP.

² Extrait de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (2019)*

Annexe I

Table de correspondance en formation générale

Formation générale commune

COMPÉTENCES À ATTEINDRE		COURS CORRESPONDANTS		✓
4EF0	Analyser des textes littéraires	601-101-MQ	Écriture et littérature	
4EF1	Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époque et de genres variés	601-102-MQ	Littérature et imaginaire	
4EF2	Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époque et de genres variés	601-103-MQ	Littérature québécoise	
4PH0	Traiter d'une question philosophique	340-101-MQ	Philosophie et rationalité	
4PH1	Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain	340-102-MQ	L'être humain	
4SA0	Comprendre et exprimer des messages simples en anglais (niveau I)	604-100-MQ	Anglais de base	
4SA1	Communiquer en anglais avec une certaine aisance (niveau II)	604-101-MQ	Langue anglaise et communication	
4SA2	Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires (niveau III)	604-102-MQ	Langue anglaise et culture	
4EP0	Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé	109-101-MQ	Activité physique et santé	
4EP1	Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique	109-102-MQ	Activité physique et efficacité	
4EP2	Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé	109-103-MQ	Activité physique et autonomie	

Formation générale propre

COMPÉTENCES À ATTEINDRE		COURS CORRESPONDANTS		✓
4EFP	Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'étudiant(e).	601-ABx-AT	Communication	
4PHP	Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.	340-ACP-AT	Éthique et politique	
4SAP	Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'étudiant(e)	604-A0x-AT	Langue anglaise II (niveau I)	
4SAQ	Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'étudiant(e).	604-A0x-AT	Langue anglaise II (niveau II)	
4SAR	Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'étudiant(e).	604-A0x-AT	Langue anglaise II (niveau III)	

Annexe II

Table de correspondance en formation spécifique

COMPÉTENCES		COURS CONTRIBUTANT AU DÉVELOPPEMENT ATTENDU	
0350	Analyser la fonction de travail	221-A10-AT 221-A60-AT	Introduction à la profession Expérience professionnelle
0351	Interpréter des dessins et des devis	221-A10-AT 221-A51-AT 221-A64-AT	Introduction à la profession Construction IV Coordination des systèmes
0352	Effectuer des croquis	221-A13-AT	Croquis architectural
0353	Assurer la production du matériel de présentation	221-A54-AT	Communication visuelle en architecture
0354	Effectuer une recherche d'information technique	221-A11-AT 221-A50-AT	Initiation à la construction Architecture durable et innovations
0355	Effectuer des calculs concernant un bâtiment	201-A13-AT 201-A23-AT 203-A13-AT 203-A23-AT 203-A33-AT 221-A24-AT 221-A44-AT	Mathématique appliquée à l'architecture I Mathématique appliquée à l'architecture II Physique appliquée à l'architecture I Physique appliquée à l'architecture II Statique et résistance des matériaux Systèmes résidentiels Systèmes structuraux
0356	Vérifier la conformité d'un bâtiment ou d'un plan au Code de construction ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux normes en vigueur	221-A43-AT	Codes et règlements appliqués
0357	Émettre un avis technique concernant les types de construction et les systèmes d'un bâtiment	221-A24-AT 221-A44-AT 221-A50-AT 221-A64-AT	Systèmes résidentiels Systèmes structuraux Architecture durable et innovations Coordination des systèmes
0358	Communiquer avec les partenaires d'un projet	221-A60-AT	Expérience professionnelle
0359	Prendre ses responsabilités au regard de la santé et de la sécurité sur les chantiers	221-A14-AT	Santé et sécurité sur les chantiers
035A	Apprécier les caractéristiques architecturales d'un ouvrage	221-A23-AT	Évolution des caractéristiques architecturales
035B	Effectuer des relevés de bâtiments	221-A33-AT	Relevé et inspection
035C	Effectuer des dessins de présentation	221-A12-AT 221-A20-AT 221-A22-AT 221-A30-AT 221-A32-AT 221-A54-AT 221-A65-AT	Représentation architecturale Modélisation architecturale Projet à ossature de bois I Outils numériques en architecture Projet à ossature de bois II Communication visuelle en architecture Projet de fin d'études

COMPÉTENCES		COURS CONTRIBUTANT AU DÉVELOPPEMENT ATTENDU	
035D	Effectuer des dessins d'exécution	221-A20-AT	Modélisation architecturale
		221-A22-AT	Projet à ossature de bois I
		221-A30-AT	Outils numériques en architecture
		221-A32-AT	Projet à ossature de bois II
		221-A42-AT	Projet à structure d'acier
		221-A52-AT	Projet à structure de béton
		221-A65-AT	Projet de fin d'études
035E	S'assurer de la concordance des documents d'un projet	221-A41-AT	Construction III
		221-A42-AT	Projet à structure d'acier
		221-A52-AT	Projet à structure de béton
035F	Analyser un problème relativement à un bâtiment	221-A53-AT	Rénovation de bâtiment
035G	Concevoir des détails de construction	221-A21-AT	Construction I
		221-A31-AT	Construction II
		221-A41-AT	Construction III
		221-A51-AT	Construction IV
		221-A65-AT	Projet de fin d'études
035H	Produire le cahier des charges d'un projet	221-A61-AT	Cahier des charges
035J	Estimer les coûts de construction	221-A62-AT	Estimation
035K	Constater l'état d'un bâtiment	221-A33-AT	Relevé et inspection
		221-A53-AT	Rénovation de bâtiment
035L	Coordonner des travaux de construction	221-A63-AT	Administration du contrat de construction
035M	Effectuer des activités de gestion d'un projet	221-A55-AT	Gestion de projet
035N	Effectuer la conception d'un projet	221-A40-AT	Conception de projet

Des attitudes qui font toute la différence!

Une fois atteint le palier collégial, un certain nombre d'attitudes peuvent faire toute la différence entre l'échec et la réussite. Certaines attitudes sont en effet fondamentalement nécessaires au succès de tout projet éducatif.

De la part de chaque étudiant(e) qui choisit de fréquenter le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, nous attendons :

- Qu'il ou qu'elle fasse dès le départ le choix du Cégep dans le but précis de continuer à apprendre et qu'il ou qu'elle définisse sur cette base son propre *Projet éducatif* individuel;
- Qu'il ou qu'elle fasse constamment l'effort d'apprendre et qu'il ou qu'elle se sente responsable de la réussite de son projet;
- Qu'il ou qu'elle accorde la priorité absolue à la réalisation de son *Projet éducatif*.

Extrait du *Projet éducatif* du Cégep de
l'Abitibi-Témiscamingue

De l'admission à la sanction...

Pour obtenir des informations et faire des choix éclairés concernant votre cheminement scolaire, consultez votre aide pédagogique individuel. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre rendez-vous via l'adresse courriel suivante : registrariat@cegepat.qc.ca



**Cégep de
l'Abitibi-Témiscamingue**

www.cegepat.qc.ca



www.facebook.com/CegepAbitibiTemiscamingue